



**CANTON DE VAUD
COMMUNE DE BALLENS**

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU " VILLAGE " FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS.

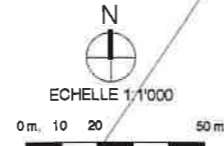
PLAN DE SYNTHÈSE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2002
LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

SOUIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 23 JANVIER AU 29 FEVRIER 2001
A L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE DU 21 MARS AU 19 AVRIL 2004
LE SYNDIC: LE SECRETAIRE:

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GENERAL DANS SA SEANCE DU 4 JUIN 2003
LE PRESIDENT: LE SECRETAIRE:

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES LE 2 SEPTEMBRE 2003
LE CHEF DU DEPARTEMENT:



ATAU

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
CLOS DE BULLE 7
TEL. 021 522 50 24

PHILIPPE CORNU
ARCHITECTE EPFL / SIA
URBANISTE FUS

SEPTEMBRE 2000 / NOVEMBRE 2002

Ce plan abroge les plans d'affectation fixant la limite des constructions du 9 janvier 1945 et du 15 juin 1983

LEGENDE :

- PERIMETRE DU PLAN D'AFFECTATION
- DOMAINE BÂTI
 - BATIMENTS REMARQUABLES ET INTERESSANTS (MH: 1,2,3)
 - BATIMENTS BIEN INTEGRES (MH: 4)
 - AUTRES BATIMENTS
 - ORIENTATION DES FAITES
- DOMAINE A BÂTIR
 - AIRE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
 - AIRES DE PROLONGEMENT DU BÂTI
 - COURS, PLACES ET ACCES
 - JARDINS
 - AIRE DE PROLONGEMENT DES CONSTRUCTIONS
 - AIRE D'UTILITE PUBLIQUE
 - MURS A CONSERVER
 - LIMITES DES CONSTRUCTIONS
 - BANDE D'IMPLANTATION
 - ARBORISATION EXISTANTE
Relevée d'après photo aérienne du 17.7.1992
 - ARBORISATION EXISTANTE (à titre indicatif)
 - ZONE ARCHEOLOGIQUE N°306